

CONSEIL DE QUARTIER « FOSSE ROUGE/CITE VERTE/MONROIS/PENDANTS » Vendredi 20 mai 2016

Membres du Conseil de quartier :

Ville de Sucy-en-Brie

Christophe CHARTRAIN : Président

Hawa TIMERA : Co-présidente

Administration : Christophe BOIN (DGS) – Véronique PHANSAVATH (Chef de la Police municipale) - Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : C. DENIAUD, C. DE VERA, MC. TROCHET, M. YANSOMWE

Absents excusés : B. BAUER, J. BILLAUDAZ, L. CHARBONNIER

Collège des institutionnels

Présents : A. BOURGEOIS, M. CALASTRENG, R. CALMEJANE, D. SOUSSI, BATIGERE (M. PERANZI/MME DURIN), LOGIREP (MR ROY/Mme EXBRAYAT/Mme KLEIN), VALOPHIS (Mme HURON)

Absente excusée : E. LIBLIN

Douze personnes dans le public.

Ordre du jour du Conseil :

- Présentation du budget communal 2016
- Entretien du parc de la Cité verte et de la Fosse rouge par la Ville
- Réouverture du G20 et réaménagement des abords
- Projet immobilier Green City

- Point sur les travaux de réhabilitation engagés par les bailleurs
- Point Sécurité
- Réaménagement de l'allée Van Gogh
- Communications diverses

Le Président, Christophe CHARTRAIN, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil de leur présence.

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Présentation du budget communal 2016 C. BOIN</p>	<p>Présentation des éléments essentiels du budget 2016 voté en Conseil municipal du 11 avril dernier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget de fonctionnement d'environ 47 millions euros - Constat : une augmentation des charges et une baisse de recettes de l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> o Baisse constante des dotations de l'Etat depuis plusieurs années o Nouvelles dépenses obligatoires qui s'imposent notamment en termes de charges de personnel et de prestations (réforme des rythmes scolaires, notamment) - Nouvelle organisation de la fiscalité suite à la création de la Métropole du Grand Paris et de l'Etablissement Public Territorial T 11 - Taxe d'habitation : prélevée par la Ville et reversée au T11 (un seul taux) - Stabilité du taux d'imposition et un désendettement continu depuis 2009 - Réduction de la dette : de 51 millions d'euros à 41 millions d'euros depuis 2009 <p><u>En complément du diaporama présenté en conseil :</u></p> <p>Les recettes réelles de fonctionnement 2016 s'établissent à 44 174 752,12 €. A champs constants, elles baissent de -1,58%.</p> <p>Les impôts et taxes sont estimés à 34 615 524 € sans augmentation des taux. Seules la variation physique des bases ainsi que leur actualisation par la loi de finances (+1%) sont prises en compte.</p> <p>La dotation forfaitaire de l'état pour 2016 est estimée à 2 931 272 €, soit une baisse de plus de 20% par rapport à celle de 2015 (3 675 912 €).</p> <p>Les dépenses réelles de cette année s'élève à 41 253 800 €. A champs constants, elles diminuent de -0,14 %.</p> <p>Le budget du personnel est estimé en 2016 à 18 571 000 € compte tenu du transfert du CCAS à la Ville du personnel du service petite enfance. A champs constants, nous constatons une stabilité de 2015 à 2016.</p>

	<p>Les intérêts de la dette : 1 315 000 € (BP 2015 : 1 380 000 €). Le capital de la dette restant à rembourser a été ramené au 31 décembre 2015 à 41,155 M€. Rappelons que le capital restant dû au 31 décembre 2008 s'élevait à 52,173 M€, on constate donc pour la septième année une baisse de l'encours de la dette d'un montant total de 11 M€.</p> <p>Les recettes d'investissement 2016 hors emprunts sont estimées à 14 010 000 € (BP 2015 : 13 369 000 €). Les dépenses d'investissement 2016 s'élèvent à 16 510 000 €.</p> <p>Le besoin de financement complémentaire s'élève donc à 2 500 000 € qu'il est proposé de couvrir par voie d'emprunts. Le remboursement du capital de la dette est de 3 100 000 € en 2016, le désendettement prévisionnel de cette année est donc estimé à 600 000 €.</p>
<p>Entretien du parc de la Cité verte et de la Fosse rouge par la Ville C. BOIN</p>	<p>Pour faire face aux difficultés d'entretien du parc de la Cité verte et de la Fosse rouge et compte tenu de l'organisation segmentée de ces espaces appartenant aux bailleurs d'une part et à la Ville d'autre part, la municipalité a souhaité répondre aux besoins des riverains en termes de propreté urbaine. Il a donc été convenu, en partenariat avec les bailleurs, la reprise en gestion directe des travaux d'entretien et de nettoyage du parc. Une convention est actuellement en cours de signature pour qu'un seul intervenant, la Ville de Sucy-en-Brie, gère l'entretien et le nettoyage du parc de la Cité verte et du quartier de la Fosse rouge (hors copropriétés). Cette mission interviendra à compter du 1^{er} septembre 2016 et n'aura aucun impact financier pour les locataires. La Ville prendra en charge du lundi au samedi la gestion et l'entretien des espaces verts, l'entretien courant des aires de jeux, le nettoyage, l'entretien et la réparation des chaussées sur ces emprises. L'embauche d'une équipe spécifique sur le quartier sera nécessaire et des recrutements sont en cours. Il est à noter que l'équipe n'interviendra pas dans les halls des immeubles appartenant aux bailleurs.</p>
<p>Réouverture du G20 et travaux aux abords C. BOIN</p>	<p>Les retours sont aujourd'hui très positifs car ils répondent aux besoins et aux attentes des riverains. Les tarifs pratiqués sont adaptés à tous les budgets. Il est néanmoins nécessaire d'être vigilant pour que le G20 puisse s'installer durablement dans le quartier (faits de délinquance, notamment).</p> <p>Concernant l'ex-Gavotte, Madame Huron (Valophys) précise qu'il n'y aura pas de réouverture d'un café mais plutôt un commerce de services. Des propositions sont à l'étude.</p> <p>Les travaux aux abords du G20 ont fait l'objet de réaménagement de voirie et de sécurisation de la Place de la Fraternité :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Barrières déplacées et réinstallées, - Pose de poteaux pour empêcher la circulation de deux roues sur la place et aux abords de l'aire de jeux, - Mise en zone bleue du parking du centre commercial (2 heures), - Création de 4 places supplémentaires de parking, - Pose de potelets pour matérialiser la présence d'une allée « piétons » entre les murs et les places de stationnement. <p>Il est signalé que des verbalisations sont effectuées dans le secteur pour permettre un turn over des clients du supermarché. Cette zone est également interdite aux 3T5.</p> <p>Une personne du public, membre du Conseil syndical du Moulin d'Amboile souhaiterait voir la mise en place d'un distributeur de billets au Rond'Or pour ne pas avoir à se déplacer dans le centre ville. Ce sujet pourra être porté au prochain Conseil de quartier.</p> <p>Monsieur Chartrain indique que des démarches avaient été effectuées il y a quelques années mais les banques sont assez réticentes à venir s'installer dans le quartier. Il peut être envisagé de relancer le projet avec le service en charge du Commerce de la ville et Valophys.</p>
<p>Projet immobilier Greencity Rue du Grand Val C. ABRAHAM</p>	<p>Il est rappelé qu'une concertation avec les riverains a été effectuée le 16 avril sur ce sujet. Il s'agit d'un projet de construction d'un immeuble en copropriété situé au 20/22 rue du Grand Val de 23 logements dont 5 sociaux sur 1000 m2 environ en R+3 et R+1 et en retrait en R+4. Répartition des logements : du studio au cinq pièces et 29 places de stationnement. Le bailleur social n'est pas encore connu à ce jour.</p> <p>Plusieurs personnes du public ont manifesté leur mécontentement en indiquant que le projet ne tenait pas compte des riverains en zone pavillonnaire. Elles craignent une baisse de la valeur de leur maison en cas de vente. Par ailleurs, elles ont le sentiment que les projets immobiliers fleurissent uniquement dans leur secteur.</p> <p>Madame Timera précise que la vente s'est faite entre un propriétaire privé et un promoteur. La mairie n'a pas le pouvoir de refuser cette transaction ni de refuser un permis de construire lorsque le PLU est</p>

	<p>respecté. Elle ajoute qu'il n'y aura pas de vue plongeante sur les jardins des riverains en zone pavillonnaire. La ferme du Grand Val n'est pas un monument historique et par conséquent la réglementation n'interdit pas de construire si le PLU est respecté. Elle ajoute que la Ville veille à la qualité des projets aussi bien à la Cité verte que dans les autres quartiers de la ville et donne comme exemple le projet en cours situé rue de Villeneuve qui accueillera des jeunes actifs.</p> <p>Plusieurs personnes font remarquer qu'il n'y aura pas assez de services, ni d'écoles pour accueillir cette nouvelle population et Mr De Vera interpelle concernant la vente du terrain de l'école de la Fosse rouge</p> <p>Mr Boin précise qu'une réflexion est engagée sur la rénovation ou le déplacement de l'école de la Fosse rouge. La modification de la carte scolaire fait partie de la réflexion pour garantir une certaine mixité sociale.</p>
<p>Point sur les réhabilitations de VALOPHIS Madame HURON</p>	<p>Avancement des travaux de réhabilitation des 8 tours dont Valophis est propriétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de sécurité Incendie terminés. - Traitement extérieur des bâtiments - isolation thermique : réunion prévue le 22 juin. Projet accepté pour le traitement des façades et nouvelle déclaration en Mairie. Début des travaux : début septembre 2016.
<p>Point de réhabilitation des tours gérées par LOGIREP Monsieur ROY</p>	<p>Mr Roy rappelle qu'une réunion publique s'est tenue fin septembre 2015 avec les locataires, sur la présentation des travaux évalués à 3,5 millions d'euros pour une durée de 14 mois.</p> <p>Fin de chantier prévisionnelle : fin d'année 2016.</p> <p>Le chantier est bien tenu et les travaux suivent normalement. Tous les travaux ne peuvent se faire simultanément car des rotations d'équipes sont nécessaires.</p> <p>Les travaux des tours 3 et 4 sont prévus sur la deuxième partie des travaux en fin d'année sauf intempéries.</p> <p>Concernant la mise en sécurité des bâtiments et des vols et intrusions de ces dernières semaines, Logirep a mis sous alarme les échafaudages et une clôture a également été posée. La pose de mains courantes a été effectuée sauf pour le bâtiment 9 (à finaliser).</p> <p>Mme Yansomwe signale que des individus, au niveau du bâtiment 8, cassent des vitres pour atteindre le digicode. Il n'y a malheureusement pas de caméras dans le hall et pas suffisamment de bip par famille. Elle</p>

	<p>signale également qu'il n'y a toujours pas de parking pour les résidents du bâtiment 8. Logirep indique qu'une réflexion est lancée pour sa mise en place.</p> <p>Mme Bourgeois demande si une réflexion est lancée sur le bassin de rétention. Mr Boin répond négativement. Une table ronde est prévue avec le Maire à ce sujet.</p> <p>Mme Bourgeois déplore le manque de référent et de gardiennage. Logirep indique qu'il y a deux référents, un bureau d'accueil ouvert tous les matins et un ouvrier qualifié présent toute la journée pour remonter les signalements des locataires. Les gardiens ne sont plus assermentés et n'ont plus les mêmes missions qu'auparavant.</p> <p>Mme Timera fait remarquer qu'il y a un travail de proximité à faire auprès des familles pour régler certains problèmes d'incivilité. Les bailleurs ne peuvent pas tout régler sans une collaboration étroite avec les habitants.</p>
<p>Point Sécurité Véronique PHANSAVATH</p>	<p>Mme Phansavath indique que la convention avec Parc auto n'est toujours pas signée concernant la mise en fourrière des voitures-ventouses mais le travail de recensement continu. 61 voitures-ventouses ont été recensées sur le patrimoine de Logirep. Sur le 1^{er} trimestre 2016, la Police municipale a lancé 46 procédures de mises en fourrière Parc auto, sur le domaine privé des bailleurs. Par ailleurs, dix enlèvements ont été effectués sur le domaine public.</p> <p>Mme Phansavath poursuit en indiquant que des embauches sont en cours pour renforcer les missions de la Police municipale.</p> <p>Monsieur Roy s'engage à signer la convention avec Parc auto avant fin juin. Toutefois, l'enlèvement des véhicules avec l'épaviste est toujours en cours. Il est à signaler une accélération sur l'enlèvement des épaves par rapport à l'été dernier.</p> <p>Monsieur Boin précise que 134 procédures de mises en fourrière ont été effectuées sur 266 sur l'ensemble du patrimoine privé des bailleurs.</p> <p>Constat de la Police Municipale au 1^{er} semestre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nette diminution des infractions concernant les conducteurs de deux-roues, - Mise en place d'un arrêté municipal portant interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique depuis fin février 2016,

- Mise en place d'un arrêté municipal réglementant certaines activités et comportements constitutifs de troubles à l'ordre public et d'atteinte à la tranquillité public,
- Mise en place d'une nouvelle zone réglementée dite « zone bleue » sur le Rond'Or et 73 verbalisations effectuées,
- Une bonne communication avec les habitants.

Il est noté un déplacement des squats du 33 Fosse Rouge au 11 Cité Verte. Les problèmes d'insécurité sont abordés : recrudescence des cambriolages et incivilités des jeunes qui se réunissent le week-end ou en soirée pour des barbecues sauvages. La sécurisation de certains lieux pour empêcher ce type d'attroupements déplace le problème mais la Police municipale reste vigilante quand elle en est informée au moment des faits.

Plusieurs personnes signalent une recrudescence de chiens de groupe 1 et 2 à la Cité verte. Il semblerait que les propriétaires de ces chiens en font de l'élevage.

Mme Phansavath indique que la Police municipale a bien constaté les faits et demande à ce que les riverains alertent la PM. Celle-ci veillera tout particulièrement à renforcer les contrôles des propriétaires (ces chiens devant être déclarés et muselés).

Valophis indique la possibilité d'entreprendre, en qualité de bailleur, des procédures d'expulsion concernant les troubles à l'ordre public et la détention de stupéfiants. Ils reçoivent des pétitions, ils disposent de gardiens pointus et formés qui travaillent en partenariat avec la Police. La mobilisation des habitants reste cependant indispensable.

Mr Boin signale qu'une réunion a eu lieu avec les bailleurs, le Maire et le commissaire de la circonscription concernant la sécurité. La BAC est plus particulièrement présente sur le secteur de Sucy. Le commissariat intervient plus particulièrement sur des délits ou des affaires plus importantes.

Mme Trochet demande si des verbalisations concernant le stationnement ont bien lieu en journée au niveau du bâtiment 3. Mme Phansavath répond positivement mais uniquement sur réquisition.

Madame Trochet reprend en indiquant aussi des problèmes de vitesse excessive des véhicules rue Maurice Berteaux au niveau du feu tricolore du Monoprix et craint un accident grave. Elle demande un contrôle renforcé de la Police municipale à ce niveau.

<p>Travaux Allée Van Gogh Christophe BOIN</p>	<p>L'objectif des travaux consiste à de faciliter l'accès aux nouveaux riverains (plan présenté) en reprenant la partie de la voie qui dessert l'arrière du Rond'Or. Le coût est partagé entre la Ville, Valophis et le promoteur. Le montant total des travaux est estimé à 250 000 €. Une reprise totale de la voie n'est pas envisageable au vu du montant des travaux.</p> <p>Un membre du Conseil souligne la vigilance à avoir pour que les parkings situés le long des nouveaux bâtiments ne soient pas utilisés exclusivement par la clientèle du G20.</p>
<p>Communications diverses C. CHARTRAIN</p>	<p><i>Ouverture de la Maison de santé universitaire</i> : la Ville a permis son installation en négociant un logement avec le bailleur Batigère qui a réalisé les travaux d'aménagement. Cette structure a permis de regrouper plusieurs professionnels de santé. Une continuité de soins est aussi assurée par les différents praticiens sur place qui effectuent également des visites à domicile. A terme, la maison de santé devrait voir également l'installation de spécialistes.</p> <p><i>Ouverture de l'Annexe</i> : cette structure municipale située Place de l'Eglise dans le bourg ancien, a pour objectif de proposer un guichet unique pour des manifestations telles que la billetterie de la saison culturelle les spectacles associatifs, l'inscription à des braderies, brocantes. Elle est également un lieu d'expositions. L'annexe est ouverte du mardi au samedi.</p>
<p>Monsieur Chartrain clôture la séance en soulignant l'implication des membres de ce Conseil de quartier et souhaite que ces moments d'échange perdurent. Il précise qu'un vrai travail collectif est effectué par la municipalité afin d'améliorer la qualité de vie des habitants.</p>	